

N° 8012. CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU MATÉRIEL DE BIEN-ÊTRE DESTINÉ AUX GENS DE MER. FAITE À BRUXELLES, LE 1^{er} DÉCEMBRE 1964¹

RATIFICATION

Instrument déposé auprès du Secrétaire général du Conseil de coopération douanière le :

15 février 1966

SUÈDE

(Pour prendre effet le 15 mai 1966.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par le Conseil de coopération douanière le 17 mars 1966.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 550, p. 133,